



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

non-enseignants

Question écrite n° 73880

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des préparateurs de l'éducation nationale. Le travail de ces personnels est directement lié à l'activité pédagogique des enseignants et évolue sans cesse avec les nouveaux programmes, l'informatique, les évaluations et épreuves pratiques aux examens. C'est pourquoi elle lui demande de lui indiquer s'il envisage de prendre des mesures pour la revalorisation de leur statut.

Texte de la réponse

Le décret n° 92-980 du 10 septembre 1992 régit trois corps de personnels techniques de laboratoire des établissements d'enseignement du ministère de l'éducation nationale : il s'agit des agents techniques de laboratoire (rémunérés en échelle 3), des aides de laboratoire (dont les grades sont rémunérés en échelles 3 et 4) et des aides techniques de laboratoire (échelle 5 et espace indiciaire spécifique). Si le corps des aides techniques fait l'objet d'un recrutement et d'une gestion par spécialité, les deux autres corps sont polyvalents, et leurs membres accomplissent des tâches assez voisines. Aussi, le corps des agents techniques de laboratoire est-il mis en extinction de fait depuis 1997, aucun recrutement n'ayant été effectué dans ce corps et les emplois vacants étant systématiquement transformés en vue d'adapter la structure des emplois aux besoins des établissements. C'est pourquoi un projet de décret, présenté au comité technique paritaire ministériel le 9 janvier 2006 et actuellement à l'examen du Conseil d'État, prévoit de procéder à la suppression du corps des agents techniques de laboratoire par intégration dans le corps des aides de laboratoire. Par ailleurs, une réflexion est en cours avec les organisations syndicales représentatives des personnels techniques de laboratoire, à propos notamment de l'évolution de leurs missions.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73880

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2005, page 8643

Réponse publiée le : 4 avril 2006, page 3691